



Doris Pack
Députée Européenne
Présidente de la Commission de la Culture et de l'Éducation

SS : Vous avez été à l'initiative de l'Année Européenne de l'Éducation par le Sport en 2004. Existe-t-il encore aujourd'hui des projets qui sont nés lors de cette Année européenne ?

DP : Le Parlement européen s'intéresse en effet au sport depuis très longtemps et depuis la préparation de l'Année européenne de l'éducation par le sport en 2004, nous suivons très attentivement les développements dans le sport européen.

L'Année européenne de l'éducation par le sport a connu un grand succès dans le milieu sportif. Beaucoup d'organisations actives dans le domaine du sport se sont engagées ou ont exprimé leur volonté d'être associées à cette initiative. A l'époque, il y a eu près de 1600 propositions d'actions en réponse à l'appel d'offres lancé par la Commission et, même si le budget alloué n'a permis de financer que 160 d'entre elles, l'Année européenne a contribué de manière significative à la création de réseaux et à l'implication des citoyens dans de nombreux projets.

D'ailleurs, certains projets créés à l'occasion de l'Année européenne ont été pérennisés, comme le projet EAS (European Athlete as Student) qui vise à faciliter la "double carrière" des athlètes en leur offrant la possibilité de suivre une formation professionnelle à côté de leur carrière sportive. Si ces projets existent toujours six ans après, c'est qu'ils apportent une vraie valeur ajoutée à la communauté sportive, ce dont je me félicite. Enfin, l'Année européenne a également permis au sport d'occuper une place plus importante dans certains programmes pluriannuels, comme par exemple le programme « Jeunesse en action ».

En 2008 le Parlement a introduit dans le budget de 2009 l'action préparatoire dans le domaine du sport qui, elle aussi, offre un soutien financier à des divers projets sportifs ayant une dimension européenne. Plusieurs projets sont actuellement en cours. Cette action sera, en principe, prolongée jusqu'à l'année prochaine.

InTerView



SS : Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur les sujets suivis actuellement par le Parlement européen dans le domaine du sport ?

DP : Le Parlement se félicite que le Traité de Lisbonne ait donné une nouvelle compétence à l'Union européenne en matière de sport. Sans cette compétence, les initiatives politiques de l'Union étaient en quelque sorte limitées. C'étaient les règles du marché intérieur et leur interprétation par la Cour de Justice qui dominaient le débat et, dans le monde du sport, on avait le sentiment que cette situation juridique ne reflétait pas la réalité sportive surtout au niveau du sport amateur et du sport pour tous. Le Livre blanc de la Commission européenne constituait déjà une étape importante pour remédier à cette situation.

Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, l'Union dispose désormais d'un nouvel outil qui lui permettra de répondre aux attentes du monde sportif. La "spécificité" du sport est maintenant inscrite dans le Traité. D'ailleurs, la Cour de Justice, dans son jugement du cas Bernard, a déjà fait référence à cette nouvelle donne.

La perspective de cette nouvelle compétence avait également donné la possibilité au Parlement européen d'introduire une « action préparatoire » permettant à la Commission de financer des projets visant à rapprocher le monde sportif et l'Union. Créer un dialogue étroit entre le monde sportif et l'Union est le meilleur moyen d'éviter les conflits juridiques.

Maintenant, nous espérons que la Commission présentera une Communication en matière de sport ainsi qu'une proposition visant à mettre en place un nouveau programme de soutien financier. Le sport mérite un tel programme qui puisse lui apporter un soutien direct. Nous attendons également la communication de la Commission afin de connaître ses propositions relatives à la mise en œuvre d'une politique européenne en matière de sport. Le Parlement, se basant sur des rapports de notre commission, s'est déjà prononcé à plusieurs reprises sur l'évolution de la politique sportive européenne, et nous allons certainement continuer à évaluer scrupuleusement les nouvelles propositions de la Commission européenne. La base d'une telle politique doit être la spécificité du sport. J'attends que la Commission prenne en considération les attentes du Parlement de la même façon que celles du Conseil.

Actuellement, la commission parlementaire que je préside vient de rédiger une question orale portant sur les agents sportifs afin de connaître les intentions de la Commission à ce sujet. Nous

pensons qu'il existe des problèmes liés à certaines activités des agents qui ne peuvent être ignorés et à l'égard desquels l'Union peut jouer un rôle plus actif en soutenant les efforts des organes sportifs pour y remédier.

SS : Ce numéro traite des relations entre le sport et les médias. Votre commission va-t-elle s'emparer de ces questions et défendre les valeurs du sport auprès des médias ?

DP : Comme vous le savez, le Parlement a toujours promu la solidarité dans le sport, entre professionnels et amateurs, entre clubs riches et clubs moins riches et entre sports riches et sports moins riches. En effet, un meilleur équilibre économique entre clubs rivaux rend leur compétition beaucoup plus intéressante du point de vue sportif, voilà un élément de la spécificité du sport. Les revenus issus de la vente des droits médiatiques jouent un rôle important. Par exemple, dans le football, ils représentent plus du tiers des revenus annuels des clubs qui sont au sommet de la pyramide. C'est la raison pour laquelle le Parlement, dans ses dernières résolutions, a soutenu la vente centralisée des droits audiovisuels des événements sportifs..

SS : Enfin, le sport est indubitablement un sujet transversal qui concerne de nombreuses sphères (économique, sociale, éducation...) Comment le Parlement et les parlementaires peuvent-ils tout suivre dans ce domaine, en particulier si l'on pense à la relation entre sport et médias ?

DP : Le sport allie le social, l'économie, l'éducation etc. car il fait partie du tissu de nos sociétés. Il reflète beaucoup de nos valeurs: le respect de l'autre, de la diversité, le respect de règles communes, la solidarité. Le mouvement sportif est l'une des expressions les plus visibles de la vitalité de nos sociétés démocratiques. Il est une force d'intégration et d'inclusion très forte. Certes, certains sports professionnels représentent une activité économique très importante, mais c'est parce qu'ils sont soutenus par des millions de citoyens qui eux-mêmes pratiquent ces sports. Et il est important que les citoyens fassent du sport, d'autant plus si l'on considère le vieillissement de la population européenne et les problèmes de surpoids et d'obésité auxquels celle-ci est confrontée. A cet égard, les médias peuvent jouer un rôle important en promouvant la pratique du sport. Et je pense que la politique doit avoir pour objectif que le sport puisse, à l'avenir, conserver et même renforcer sa fonction socio-économique, éducative et de santé publique.

www.europarl.europa.eu